



## Utiliser nom d'usage sur CV

-----  
Par metcv

Bonjour,

voilà j'ai un nom de famille à consonance maghrébine, et étant refusée à chacune de mes candidatures je commence à être très inquiète (peu importe que je coche absolument chaque critère de l'annonce ou que ce soit un travail alimentaire ouvert aux sans expériences, on me répond que je n'ai pas le profil et je ne décroche aucun entretien). Ma mère a un nom de jeune fille typiquement français, et je voulais savoir si j'avais le droit de l'utiliser comme nom d'usage et donc de m'en servir sur mon CV. Je suppose ainsi que je n'aurai à utiliser mon nom de famille initial que pour les démarches administratives, notamment pour établir le contrat, or si je suis arrivée à cette étape c'est que j'ai décroché le poste et ils ne pourront plus faire marche arrière car ce serait une preuve de discrimination. Qu'en pensez-vous ? Est-ce ok si je me présente en entretien comme Mme A, et que je leur explique quand nécessaire qu'il s'agit de mon nom d'usage et qu'il faudra noter Mme B pour les démarches administratives ? Je leur demanderai également de continuer à m'appeler Mme A par la suite.

Merci beaucoup pour vos réponses

-----  
Par Isadore

Bonjour,

e voulais savoir si j'avais le droit de l'utiliser comme nom d'usage et donc de m'en servir sur mon CV  
Oui, vous pouvez adopter le nom de votre mère à titre d'usage dans le milieu professionnel.

Est-ce ok si je me présente en entretien comme Mme A, et que je leur explique quand nécessaire qu'il s'agit de mon nom d'usage et qu'il faudra noter Mme B pour les démarches administratives ?  
Tant que vous ne faites pas de fausse déclaration c'est parfaitement légal. Vous pouvez en tant que fille de Madame A vous faire appeler Madame A. Je vous conseille simplement de renseigner les deux noms sur les formulaires que vous auriez à remplir (Madame B, nom d'usage A).

Pour éviter les mauvais coucheurs vous pouvez même faire inscrire le nom d'usage A sur un de vos papiers d'identité. Vous pouvez par exemple faire refaire votre carte d'identité avec votre nouveau nom d'usage.